

Comment créer votre section sport adapté ?



Définition : Une section « Sport Adapté Basket » est une section qui propose aux personnes en situation de handicap mental et/ou psychique la pratique du Basket pendant ou en dehors du temps institutionnel.

Pourquoi créer une section sport adapté ?

Créer une section sport adapté c'est donner un droit d'accès au sport pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique (cf. Loi de fév. 2005 « Egalité des droits et des chances »). Les rencontres sportives (compétitives ou non compétitives), répondant aux différentes capacités des personnes en situation de handicap mental ou psychique, représentent un facteur de motivation irremplaçable pour entretenir une pratique d'activités physiques et sportives régulière et contribue ainsi à une meilleure santé.



L'affiliation de l'association sportive à la FFSA vaut « agrément sport » par le ministère chargé des Sports. Elle peut ainsi bénéficier d'aides de l'Agence nationale du sport (PSF...) et de collectivités territoriales (communes, communautés de communes, conseil départemental,...), pour réaliser ses projets sportifs au sein de la FFSA.



Étape 1 : Définir un projet

La première étape, pour toute création de section Sport Adapté, est de définir :

- le rôle
- le fonctionnement de l'association

Le rôle : définit ce que vous souhaitez proposer comme activité(s)

Le fonctionnement : il définit la manière dont fonctionnera votre section, qui seront les responsables et le rôle de chaque personne

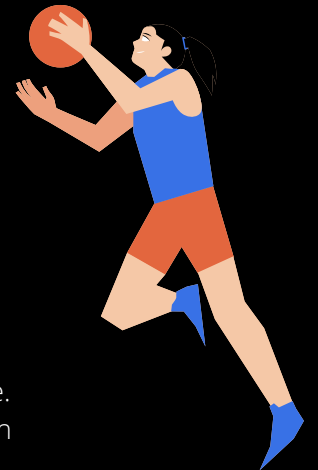
Étape 2 : S'affilier à la FFSA

Pour affilier son association à la FFSA, il faut constituer un dossier composé des éléments suivants :

- Copie des statuts de l'association
- Récépissé de déclaration de l'association en préfecture
- Copie de la parution au Journal Officiel
- Composition du conseil d'administration
- Avis du comité départemental et régional Sport Adapté

Le dossier complet doit être envoyé au Comité Départemental, qui le transmettra au Comité Régional puis au siège fédéral, accompagné de la demande d'affiliation préalablement remplie et signée.

N'hésitez pas à contacter le Comité Départemental ou le Comité Régional du Sport Adapté pour plus de renseignements. La cotisation à la FFSA est due dès la première saison sportive. Son montant pour la première année s'élève à 70 €. Celle-ci est réévaluée l'année suivante en fonction du nombre de licences prises par l'association lors de la saison précédente.



basket-29@wanadoo.fr

Tél : 02 98 43 21 48

